

MAIRIE D'ESCOUTOUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU LUNDI 13 MAI 2024 A 19H00

Président : Daniel BERTHUCAT

Etaient présents : DAUPHIN Serge, DOUROUX Béatrice, COSTE Guy, BLANC Patrice, SABLONNIERE Patrick, MELE Jean-Pierre, AYNARD Françoise, KERNANI Kamel, LOMBARDY Éric, FONQUERNIE Claire, VERACHTEN Amandine, SABLONNIERE Christelle.

Était absent :

Etaient excusés : FEDIDE Véronique, VINCENTI Jean-Paul.

Secrétaire de séance : VERACHTEN Amandine.

Ordre du jour :

- Tarifs Escoutoux vacances 2025,
- DM 1 Escoutoux vacances,
- DM 1 Budget Eau,
- DM 1 Budget Assainissement,
- Déclassement de domaine public en vue de la cession – village de Bouterige.

Délibération n° 13.05.2024-01 : TARIFS ESCOUTOUX VACANCES – TARIFS DE LOCATION.

Il convient de modifier les tarifs de location pour 2025. Les tarifs ménage et gaz sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement.

Approuve les tarifs tels que ci-dessous.

Acompte de 25 % à la signature de la convention (délibération 12.12.2023-03)

CAUTION : 1 000 €

NATURE DE LA LOCATION	2024	2025
HEBERGEMENT DES PARTICULIERS		
UNE SEULE NUIT		
FORFAIT 1 : une seule nuit 15 personnes : Mise à disposition de 6 chambres 20 à 23 + 9 et 10 soit 15 couchages <u>Salon fermé</u> LA NUITEE	375.00	375.00
FORFAIT 2 : une seule nuit 20 personnes : Mise à disposition de 9 chambres 20 à 23 et 1 à 5 soit 24 couchages <u>Salon fermé</u> LA NUITEE	440.00	440.00
TARIF 3 : une seule nuit De 21 à 38 personnes : totalité du gîte LA NUITEE PAR PERSONNE	20.00	20.00
A PARTIR DE DEUX NUITS		
La nuitée par personne, de 15 à 20 personnes	18.00	18.00
La nuitée par personne, plus de 20 personnes	18.00	18.00
GAZ Relevé de l'index à l'arrivée et au départ le m3	4.30	4.30
MENAGE		
La chambre	15.00	15.00
Forfait "sol" cuisine hall salle restauration, sanitaires	126.00	126.00
Nettoyage des éléments cuisine	80.00	80.00
Totalité des couloirs	80.00	80.00
Salon et mezzanine	62.00	62.00

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

**Délibération n° 13.05.2024-02 : BUDGET ESCOUTOUX VACANCES 2024
– DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

Il y a lieu de procéder à des virements à l'intérieur de la section d'investissement pour ventiler les crédits sur les opérations 101 Constructions et 102 Mobilier.

DECIDE d'effectuer les virements suivants au budget Escoutoux Vacances 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Cpte	Libellé	Montant	Cpte	Libellé	Montant
2184	Mobilier	_ 12 220.28			
2184-102	Mobilier	+ 12 220.28			
2131	Constructions	_ 10 000.00			
2131-101	Constructions	+ 10 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

**Délibération n° 13.05.2024-03 : BUDGET EAU 2024 – DECISION
MODIFICATIVE N° 1.**

il faut augmenter les crédits nécessaires aux écritures d'amortissement pour un montant de 220 €.

DECIDE d'effectuer les virements suivants au budget Eau 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Cpte	Libellé	Montant	Cpte	Libellé	Montant
605	Achat eau	- 220.00			+
6811	Amort	+ 220.00			
TOTAL		+ 0.00	TOTAL		+

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Cpte	Libellé	Montant	Cpte	Libellé	Montant
			28156	Amort	+ 220.00
2315-12	Immo	+ 220.00			
TOTAL		+ 220.00	TOTAL		+ 220.00

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

**Délibération n°13.05.2024-04 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 –
DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

Les crédits votés dans le cadre de l'AP/CP par délibération du 24.07.2023 l'ont été à l'opération 12. Il convient, afin de suivre ces crédits de les individualiser dans une opération spécifique.

DECIDE d'effectuer les virements suivants au budget Assainissement 2024 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTTES		
Cpte	Libellé	Montant	Cpte	Libellé	Montant
2313-11		_ 500 000.00	13111-11		_ 200 800.00
2313-13		+ 500 000.00	1313-11		_ 152 000.00
			13111-13		+ 200 800.00
			1313-13		+ 152 000.00
TOTAL		+ 0.00	TOTAL		+ 0.00

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

**Délibération n° 13.05.2024-05 : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE
DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA CESSIION – BOUTERIGE.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande d'acquisition de domaine public au village de Bouterige par Monsieur LETERME Thierry, acquéreur des parcelles AH 99 100 102 103 104 et 185. Il sollicite l'acquisition de la partie contiguë à la parcelle AH 100 afin d'y installer son assainissement autonome.

Il est proposé de céder à Monsieur LETERME Thierry après déclassement une partie de domaine public contiguë à la parcelle AH 100 qu'il achète d'une surface d'environ 30 m³ au prix de 4.00 € le m².

Le document d'arpentage et les frais d'acte seront à la charge de Monsieur LETERME Thierry.

En vertu de l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.

Cette cession de domaine public ne modifiant pas les conditions de circulation ni de desserte, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique (Art. L141-3 al 2 du Code de la Voirie Routière). Cependant, il convient de

constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de cette portion de domaine public afin de pouvoir le céder.

CONSTATE la désaffectation de cette partie de voie communale,
DECLASSE dans le domaine privé communal la partie de terrain ci-dessus décrite d'une surface à fixer selon le document d'arpentage.

FIXE le prix de cession à 4.00 € le m2.

DIT que le document d'arpentage et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes et notamment l'acte de vente.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

A Escoutoux, le 08.07.2024

Le Maire,

D. BERTHUCAT



Le secrétaire de séance,

Amandine VERACHTEN